

---

## MAIRIE DES ADRETS DE L'ESTEREL

---

### COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 16 janvier 2009

---

**Conseillers présents** : MM, CAPPÀ Jean François, 1<sup>er</sup> adjoint,

HARTZ André, HEMSEN Alain, TREMEREL Liliane et FERNANDEZ Bernadette : adjoints.  
DUBOIS Florence, MURTA Jean Louis, SANIER-FERNANDEZ Isabelle, de JESUS Jérôme,  
HIVET Catherine, MISEROUX Gérard, DUFVET Eric, LACOSTE Jacques, GERMAIN Jacques,  
GILLES Alain, BARATTA Christine, SARRACO Reine, DE TRICAUD Chantal, FLANDIN  
Gérard et CLIMENT Lucienne : Conseillers Municipaux.

**Représentés** : LASSAGNE - MASBOU Annick et GUERIN René qui en application de l'article L.121-12 du Code des Communes ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à CAPPÀ Jean François, TREMEREL Liliane et HEMSEN Alain.

---

Le procès verbal de la réunion du 04 décembre 2008 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

- 1) Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés des termes de l'avenant à la convention cadre du 02 août 2002 à intervenir entre la Mutuelle Nationale du Bien Vieillir et la Commune. Monsieur le Maire est chargé de faire le nécessaire et il est autorisé à signer cet avenant.
- 2) Après la détermination de l'assiette foncière à céder à la Mutuelle Nationale du Bien Vieillir pour la construction d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (E.H.P.A.D.) et de ses abords par le Cabinet SUEL, géomètre expert à Saint-Raphaël, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir entre la commune et la Mutuelle Nationale du Bien Vieillir. Il a été rappelé que la vente aura lieu moyennant le paiement du prix principal de un euro symbolique, les frais, droits, émoluments et honoraires de l'acte authentique étant à la charge de l'acquéreur.
- 3) Décision à l'unanimité des membres présents et représentés d'accepter les nouveaux statuts du S.M.I.T.O.M. et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre cette décision.
- 4) Par suite d'une nouvelle distribution des délégations et conformément aux articles L.5212-7 et 5212-8 du code des collectivités territoriales et à la loi du 06 février 1992, le conseil municipal à procéder à l'élection à bulletins secrets des délégués aux syndicats intercommunaux comme suit :

Délégués au S.M.I.T.O.M. (syndicat intercommunal pour le traitement des ordures ménagères)

- ◆ **Titulaires** : FERNANDEZ Bernadette (23 voix) – MISEROUX Gérard (23 voix),
- ◆ **Suppléants** : BROGLIO Nello (23 voix) – HIVET Catherine (23 voix).

Délégués au S.I.V.O.M. les Adrets-Fréjus (syndicat intercommunal à vocation multiple)


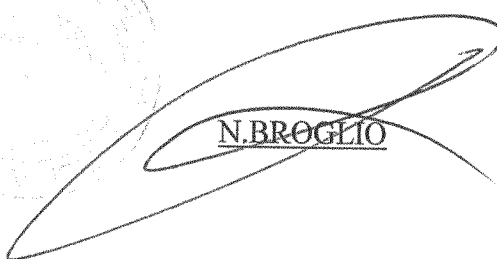
- ◆ **Titulaires** : BROGLIO Nello (23 voix) – MISEROUX Gérard (23 voix),
- ◆ **Suppléants** : TREMEREL Liliane (23 voix) – GUERIN René (23 voix).

- 5) Décision à l'unanimité des membres présents et représentés de rembourser le maire, les adjoints et les conseillers municipaux pour les missions afférentes à leur fonction sur état de frais réels avec effet au 31 mars 2008.

Vu par nous, Maire de la Commune des Adrets de l'Estérel, pour être affiché le 19 janvier 2009 à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes.

Fait aux Adrets de l'Estérel, le 16 janvier 2009

Le Maire :

  
  
N. BROGLIO